



**ADOPTION DE LA PARTIE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024, 2025
ET 2026 DE LA VILLE DE LONGUEUIL VISANT SES COMPÉTENCES LOCALES**

1. Une séance extraordinaire du conseil ordinaire de la Ville de Longueuil aura lieu le 19 septembre à 18 h 45, afin d'adopter la partie du programme triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026 de la Ville de Longueuil visant ses compétences locales.

2. Les délibérations du conseil et la période de questions du public lors de cette séance porteront exclusivement sur cette partie du programme triennal d'immobilisations.

Longueuil, le 8 septembre 2023
Carole Leroux, avocate,
Assistante-greffière de la Ville